

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 12 FÉVRIER 1850.

No. 42.

Discussion sur la Civilisation ancienne et la Civilisation Moderne.

DEUXIÈME DISCOURS. L'ESCLAVAGE.

Suite et fin. (Voir les Nos. du 15, 25 Janv. et 8 Fév.)

Messieurs, sous l'influence de cette doctrine, et apparaissant avec de tels actes opérés dans son sein, la société chrétienne au cinquième siècle était-elle semblable à la société romaine? L'esclavage disparaissait-il? Attendaient-ils pour voir briser ses fers l'épée des barbares? Les barbares! et ce sont eux qui retardent l'efficacité complète du principe chrétien.

ses constitutions l'égalité absolue. L'esclave se fit moine; devenu libre il affranchissait à son tour suivant les circonstances les serfs des propriétés monacales. Et maintenant il faudrait dérouter devant vous cette longue suite de conseils de France et d'Espagne qui du cinquième au neuvième siècle, lancent tous les jours quelque nouveau décret pour conserver la liberté chez les affranchis.

le christianisme qui a aboli l'esclavage, pourquoi donc voit-on des esclaves partout où le principe chrétien n'a pas la société? La servitude! elle est dans tous les pays soumis aux disciples de Mahomet.

sée aux anciens habitans de l'Amérique? Qui est-ce qui est allé ravir aux bords du Niger et du Sénégal des milliers d'infortunés pour leur faire souffrir une existence de douleurs et de travaux dans les plantations des Indes occidentales?

tonne de voir surgir comme par enchantement dans les villes et villages, des monuments religieux qui disputent, par le goût et la richesse de leur architecture, aux plus belles églises de l'Anglicanisme.

La nation est lente à cause des obstacles qu'il y avait à surmonter, mais elle est d'une prudence d'une adresse et d'une délicatesse admirable. D'abord en voit un grand nombre d'affranchissemens opérés sous l'influence des idées chrétiennes.

Mais enfin si ce n'est pas le christianisme seul qui a aboli l'esclavage, ce mal des maux, cette iniquité des iniquités, pour me servir des expressions de M. Guizot: qu'on assigne une autre cause, un autre principe qui ait servi à cet effet.

Le serfage, diriez-vous, existe en Russie, et la Russie est chrétienne.—Christienne! le Christ de ce peuple depuis longtemps, c'est son czar.

Qui est-ce qui fait encore aujourd'hui assombrir la route et couvrir sous la domination du fauet plus de deux millions d'êtres humains dans cette contrée voisine de nous, si fière pourtant, et sous bien des rapports avec raison de sa liberté?...

Parmi les projets dont nous parle notre correspondant, il en est un qui éveille surtout nos sympathies. Les Italiens de Londres veulent remplacer la petite chapelle de Lincoln's Inn Fields par une belle église qui sera construite dans le même quartier.

Les esclaves formaient une partie principale de la propriété. Comme la distribution du travail était faite conformément à cette base, les esclaves étaient absolument nécessaires à qui-conque possédait des propriétés, surtout quelque peu considérables.

Encore une considération. Si ce n'est pas le christianisme qui a aboli l'esclavage, pourquoi voit-on des esclaves partout où le principe chrétien n'a pas la société?...

Mais il faut en outre se rappeler que la servitude n'est pas un mal absolu, mais un mal relatif à une époque et à une civilisation. Elle a servi à l'édification des grandes sociétés humaines.

La servitude n'est pas un mal absolu, mais un mal relatif à une époque et à une civilisation. Elle a servi à l'édification des grandes sociétés humaines.

Il existe une société qui s'occupe exclusivement de la conversion des enfans italiens arrivant du Piémont et des autres parties de la Péninsule. Cette société offre à tous les jeunes hommes et à toutes les jeunes femmes, dans leur pays, les avantages les plus recherchés.

FEUILLETON.

Un Missionnaire en Canada.

1642-1643.

(Voir les numéros 37, 38, 40 et 41)

Suite.

Le P. Jagues n'était donc plus entre les mains de ses cruels ennemis, mais ses souffrances n'étaient pas leur terme. Le lieu de sa retraite devint pour lui une véritable prison.

Mais enfin un ordre de Guillaume Kieft, directeur général de la colonie, qui ne voulait pas permettre qu'on prolonge plus longtemps un pareil état de souffrance, le fit descendre à Mauate.

enfants de l'Irlande catholique, que la persécution jetait, comme tant d'autres, sur un sol étranger. Ils l'invitèrent à revenir, après avoir fait ses dévotions, partager leur modeste repas.

prendre le temps de les lire, celui-ci qui ne le reconnaissait pas lui fit mille questions sur le pays d'où il venait, et sur les évènements qui s'y sont passés.

"Le bien d'entendre la messe et faire mes dévotions. Un honnête marchand, n'ayant rencontré, m'a amené et défrayé jusques à Rennes où je suis arrivé aujourd'hui veille des Rois. Quel bonheur après avoir demeuré si longtemps parmi des Sauvages, après avoir conversé avec des Calvinistes, des Luthériens, des anabaptistes, des Puritains, de se voir parmi des serviteurs de Dieu, dans l'Eglise catholique, de servir en la compagnie de Jésus. C'est une petite idée du contentement que nous verrons quelque jour dans le Paradis, s'il plaît à Dieu, lorsque dispersis israel congregabis (il rassemblera les enfans dispersés d'Israel.)

Pendant 6 semaines, il resta enclôlé dans la demeure d'un vieillard hollandais fidèle, mais dur et avare. Il n'avait pour logement qu'un coin de son grenier, où l'on avait formé un réduit en planche; elles étaient si mal jointes, que lorsque les François venaient dans ce lieu pour la traite, ce qui arrivait souvent, il était obligé de se blottir derrière des futaillies.

Le petit bâtiment qui le portait, fut forcé de relâcher à Falmouth, en Angleterre. Étant resté seul à bord pendant la nuit, des voleurs vinrent piller les bagages, et le P. Jagues se vit enlever une partie de ses vêtements. Il ne lui restait qu'une mauvaise casaque et un bonnet de matelot.

En retour du P. Jagues, ses hôtes charitables découvrirent l'horrible état dans lequel se trouvaient ses mains, et fut en vain d'en savoir la raison. Il leur raconte avec simplicité son histoire et ces bons chrétiens saisis d'admiration n'éprouvèrent plus seulement de l'intérêt et de la compassion pour lui, mais une profonde vénération.

De là jour de son arrivée le P. Jagues annonça sa délivrance à son provincial. Enfin mes péchés m'ont rendu indigne de mourir parmi les François. Je vis encore et Dieu veuille que ce soit pour m'amender. Pour le moins je reconnais comme une grande faveur de ce qu'il a voulu que j'aie enduré quelque chose. Je dis souvent avec ressentiment (reconnaisant tantum mihi quia humiliasti me... ut discerem justificationis vias) c'est une bonne chose pour moi que vous m'ayez humilié, afin que j'apprenne à commettre votre justice.

"Je supplie Votre Révérence, de m'obtenir de Notre Seigneur, une parfaite conversion, et que ce petit châtement qu'il m'a donné me serve selon son dessein à me rendre meilleur. Le P. Charles Rainbault, le P. Dolbeau et le P. Davost sont donc morts? Ils étaient murs pour le Paradis, et la Nouvelle France a perdu en une année trois personnes qui y avaient beaucoup travaillé.

quartier où l'on se propose de l'élever. Ces raisons sont plus que suffisantes pour assurer aux hommes chargés de la mission d'Illinois à Londres le concours généreux de toutes personnes qui peuvent leur venir en aide. — Univers.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 12 FEVRIER 1850.

Nous donnons, sur notre Ire page, le complément de la dissertation pleine de logique et de faits, sur l'Esclavage. Ce sujet devait figurer dans une discussion générale sur la civilisation ; car le premier principe de la civilisation doit être de donner à l'humanité la civilisation, que les hommes ayant une même origine et une même destinée, et devant, de plus, rendre d'importants devoirs envers le Créateur, ils doivent être libres. Si donc la société moderne, par les principes nouveaux qu'elle a introduits dans le monde, a dû abolir et a, de fait, aboli l'esclavage antique, évidemment la supériorité lui est acquise en fait de civilisation. Or, la preuve de l'abolition de l'esclavage par le principe chrétien, nous semble mise au-dessus de toute contestation, par la force du raisonnement comme par la puissance des faits accumulés dans cette concise et vigoureuse dissertation. Nous sommes donc persuadé que nos lecteurs la liront et reliront avec autant de jouissance que d'intérêt.

Oui, parmi les gloires de la religion chrétienne et ses titres nombreux à la reconnaissance de l'homme, doit être inscrite en gros caractères cette œuvre d'humanité et de civilisation : l'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE ! Quand le Christ parut au monde, les deux tiers du genre humain gémissaient, courbés sous le poids de leurs chaînes, et attendaient, le front dans la poussière et l'humiliation, un Libérateur. Leur attente ne fut pas vaine. Le germe d'affranchissement fut déposé et comme enveloppé dans ce principe de liberté et de fraternité chrétienne : "Ne désirez point qu'on vous appelle maîtres ; car vous n'avez qu'un seul maître et vous êtes tous frères." (Matth. 20. 8) Cette vérité et autre semblables par la bouche du fondateur du christianisme, devaient inévitablement limiter, avec le temps, les fers de l'esclavage et établir le règne de la liberté et de la fraternité, tout en laissant subsister les distinctions sociales et les différences de conditions inhérentes à l'état de l'homme ici-bas.

Un grand écrivain, M. Guizot, a un pouvoir contesté que l'abolition de l'esclavage dans le monde moderne fut due complètement au christianisme. Mais son sentiment ne peut se soutenir en présence des raisonnements et des faits. L'histoire est là pour attester qu'au commencement de l'ère chrétienne, le monde moderne fut due complètement au christianisme. Mais son sentiment ne peut se soutenir en présence des raisonnements et des faits. L'histoire est là pour attester qu'au commencement de l'ère chrétienne, le monde moderne fut due complètement au christianisme.

Lancé de Raynal, qui veut attribuer au commerce l'honneur d'avoir aboli l'esclavage, est aussi péremptoirement réfuté.

Bien que l'Encyclique dont nous achevons aujourd'hui la publication ait un caractère spécial et soit adressée aux seuls Archevêques et Evêques de l'Italie, elle n'en est pas moins d'un intérêt général pour toute la grande famille de l'Eglise. Car, qui ne comprend que Phérisie et l'indélicatesse sous leurs formes diverses, concentrent aujourd'hui leurs assauts communs sur le chef et en quelque sorte sur le cœur même de la catholicité ? Qui ne com-

prend que les efforts inouïs qui ont été et sont encore dirigés contre l'Eglise-mère, ont pour but de battre en brèche le catholicisme tout entier ? Qui ne voit donc que le mal qui s'attaque aujourd'hui à la tête menace également tous les membres ; que les doctrines impies et perverses que le Souverain Pontife s'efforce d'extirper de l'Italie sont les mêmes qu'ont à redouter toutes les autres églises et à combattre par les mêmes armes ? Ce serait se tromper étrangement que de réduire toute la question italienne à une question de forme gouvernementale. Comme l'observe le Saint Père et comme les faits le démontrent, les ennemis du pouvoir temporel du pape sont en même temps les ennemis acharnés de son pouvoir spirituel et des enseignements de l'Eglise ; et la preuve, c'est qu'ils s'efforcent de persuader au peuple que la religion catholique est un obstacle à la gloire, à la grandeur et à la prospérité de l'Italie.

Aussi, l'Encyclique de Pie IX a-t-elle été l'objet des plus hideux commentaires de la part de tous les journaux organes de l'Infidélité. On devait s'y attendre ; ce sont les harlements de l'enfer contre le ciel.

De leur côté, les journaux catholiques font entendre un concert de félicitations et de respectueuse adhésion à la parole du chef de l'Eglise. Nous corroboreons nos propres réflexions sur la lettre du Saint Père en traduisant celles d'un des organes distingués du catholicisme aux Etats-Unis, le Freeman's Journal de New-York.

"Nous espérons, dit ce journal, qu'il n'est pas besoin d'attirer sur ce grand document (l'Encyclique) la sérieuse considération de nos lecteurs. C'est un magnifique spectacle de voir l'illustre Pontife marcher au sein de la tempête des affaires de ce monde, et dominer l'orage. Pie IX est un de ces génies de la terre, sur l'époque de quel on jettera, un jour, des regards d'étonnement. Une double attaque contre la foi a suivi la révolution radicale d'Italie. L'indifférentisme a été prêché aux catholiques par les émissaires de l'enfer, et un effort a été tenté, en alliance avec les mauvais conseils de Gioberti, pour séculariser l'éducation de la jeunesse ; pour ôter aux pasteurs des paroisses cette importante charge que leur a imposé le Dieu de l'Eglise catholique, et la confier aux mains profanes et aux cours sans grâce et sans mission des agents de l'Etat."

"A cette double plaie le Saint Père apporte un double remède. A l'indifférentisme il enjoint d'opposer énergiquement le dogme de la nécessité de la foi catholique pour être sauvé ; et il exhorte tout le monde à un plus grand attachement et à un plus grand respect envers le Souverain Pontife au siège de Pierre, la Mère et la Maîtresse de toutes les églises."

"Pour parer les efforts du monde pour soumettre l'éducation de la jeunesse aux principes du libéralisme, le Souverain Pontife exhorte les Evêques d'Italie à redoubler de zèle, et à stimuler l'énergie de leur clergé pour reconquérir le droit national de l'Eglise à l'éducation de la jeunesse. Cette question de l'éducation vibre et retentit maintenant par tout le monde chrétien. — De toutes parts le même cri s'élève. En France, en Allemagne, en Irlande, en Amérique, c'est là le pivot sur lequel tourne la liberté catholique. C'est là le boulevard de l'Eglise catholique que l'on attaque spécialement, à l'heure qu'il est. Que les parents catholiques ; que tous ceux qui prennent intérêt au sort de l'Eglise dans l'ère qui va suivre, prêtent donc une oreille attentive aux paroles du Saint Père."

A ces paroles, nous joignons les réflexions suivantes faites par le Journal des Débats, au sujet des indignes attaques de la presse socialiste contre le Souverain Pontife :

"On peut avoir telle ou telle opinion sur la souveraineté temporelle du Pape ; mais lui contester le libre usage de son pouvoir spirituel, de ses armes spirituelles, c'est montrer beaucoup plus d'intolérance qu'on ne lui en reproche à lui-même. Or, qui s'adresse la nouvelle Encyclique du Saint Père ? Est-ce aux empereurs, aux princes, aux gouvernements ? Non ; c'est aux Archevêques et aux Evêques. Et qu'y demandent-ils ? et reconnaissent-ils le Pape ? Est-ce l'inquisition ? Est-ce la proscription ? Est-ce l'emploi du glaive et de la force ? Non ; il recommande au clergé un redoublement

de zèle dans la prédication, dans l'enseignement, dans la diffusion des doctrines de l'Eglise. Nous voudrions bien savoir ce que font les socialistes, qui orientent si fort contre le Pape ? Est-ce qu'il n'y a qu'eux qui aient le droit de prêcher ? Ils inondent et empoisonnent les villes et les campagnes, d'almanachs athées, et ils ne permettent pas au Pape de dire aux Evêques : "Vous avez soin, pour arrêter le contagion des mauvais livres, que des livres de même volume, écrits par des hommes de science distinguée et saine, soient publiés pour la salubre éducation du peuple." Qu'y a-t-il là d'intolérable ? Le Pape n'a-t-il plus le droit de faire la propagande du catholicisme ? N'a-t-il pas le droit de recommander aux Evêques "le soin le plus attentif dans le choix de la milice ecclésiastique", ou d'appeler leur sollicitude sur l'enseignement de la doctrine de l'Eglise, et "sur toutes les choses qui sont de la religion on qui y touchent de près ?"

BULLETIN.

La Réciprocité commerciale. — L'opinion de la presse du Canada sur la dépêche de Lord Grey.

La grande question qui préoccupe le plus dans ce moment le monde politique et commercial, dans cette province, c'est celle de la réciprocité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis. Après beaucoup d'hésitation au moins en apparence, d'un côté le congrès américain, la mesure a été amenée devant la chambre des représentants. (Le 29 janvier dernier). Ce bill, présenté par M. MacLane, ne contient qu'une seule clause ; elle est conçue dans les termes suivants :

"Qu'il soit statué que du moment où le président des Etats-Unis publiera sa proclamation à l'effet que les articles ci-après énumérés, étant les produits des Etats-Unis, soit admis dans la province du Canada exempts de droits, à compter de ce jour les mêmes articles, étant les produits de la province du Canada, soient admis dans les Etats-Unis exempts de droits, lorsqu'ils seront importés directement de la dite Province, aussi longtemps que lesdits articles énumérés seront admis dans la dite province du Canada des Etats-Unis exempts de droits, à moins que le congrès n'en ordonne autrement, savoir : les grains, céréales et farines de toutes sortes, liqueurs, fruits, animaux, peaux, laine, suif, corne, viandes sèches et fraîches, et mines de toute espèce de métaux, bois de charpente, douves, et bois de toutes sortes."

On voit que les articles énumérés comprennent à peu près tout ce que le Canada produit et exporte. Cette mesure sera d'un avantage incalculable pour les cultivateurs canadiens qui vendront leurs grains à un prix beaucoup plus élevé qu'ils ne peuvent les vendre aujourd'hui sur les marchés de la province. Cette mesure jointe à la liberté de navigation amènera sur nos marchés les commerçants et spéculateurs américains ; le commerce devra reprendre une nouvelle vigueur. Si cette mesure passe, les marchands de cette ville et de toutes les parties du Canada ne pourront s'empêcher d'espérer un meilleur avenir ; la printemps devra leur sourire. Les dernières nouvelles confirment ce que nous avons déjà dit au sujet de la probabilité de sa passation. Le Pilot disait, samedi, qu'il avait des renseignements de sources respectables que le météorologue de même de dire que le bill ne rencontrerait aucun obstacle sérieux, ni dans le sénat, ni dans la chambre des représentants. Les leaders de chaque parti se réunissent pour le soutenir. Les membres des Etats du Sud sont surtout portés à l'appuyer, par ce qu'ils croient que cette concession faite au Canada aura l'effet de faire taire les annexionistes ; et on sait que les Etats du Sud sont opposés à l'annexion du Canada qui aurait l'effet de donner aux Etats du Nord, partisans de l'abolition de l'esclavage, une trop forte prépondérance.

En outre il paraît que le gouvernement anglais, convaincu de l'importance de cet acte pour le Canada, aurait fait des démarches auprès du cabinet américain pour en obtenir la passation ; c'est au moins ce que disent certaines feuilles.

La presse anglaise de Montréal a pris une singulière attitude en face de la dépêche de Lord Grey. Cette dépêche a été, comme on le pense, un coup de foudre pour les annexionistes. Aussi quelques journaux ont-ils été forcés d'avouer qu'elle était de nature à porter le découragement dans bien des esprits. Le parti de la ligue, dont la Gazette de Montréal semble être l'organe, a triomphé ; il a eu cette occasion favorable pour recruter des partisans ; aussi la Gazette a-t-elle fait un appel aux annexionistes, aux signataires du manifeste de Montréal, les adjurant de faire preuve de consistance et de sincérité en abandonnant un projet que la mère-patrie non seulement n'approuve pas, mais qu'elle condamne dans les termes les plus forts. Vous avez proclamé, a-t-elle dit, et vous avez répété par vos organes que vous ne désireriez pas même l'annexion, si l'Angleterre s'y opposait : Eh bien ! aujourd'hui elle s'y oppose, vous ne pouvez le nier ; laissez donc là un projet qui n'est plus désirable, et réunissez-vous aux partisans de la ligue pour avancer la cause de l'indépendance du Canada. Car c'est là la cause soutenue par la parti de la Gazette ; ils sont opposés à l'annexion, mais ils voudraient avec le temps, pouvoir opérer la séparation du Canada avec l'Angleterre et établir dans ce coin de l'Amérique une république ou monarchie indépendante. La Gazette n'a, plus de vingt fois, énoncé cette idée dans ses colonnes.

Mais les annexionistes ne se rendent pas si facilement ; ils sont encore loin d'être satisfaits. La dépêche de Lord Grey n'est pas pour eux une preuve que l'Angleterre s'oppose à l'annexion. Quelques journaux prétendent que ce document signé du secrétaire colonial a été rédigé par Lord Elgin lui-même. D'ailleurs quand même il aurait été rédigé par Lord Grey, et approuvé par le Cabinet anglais, ce n'est pas à dire, selon eux que le peuple d'Angleterre soit de même opinion. Mais cette idée est relevée par d'autres journaux partisans de la connexion, et entr'autres par le Transcript qui demande à quel moyen on devra avoir recours désormais pour combattre l'opinion du peuple d'Angleterre, si la Reine, les membres du Cabinet qui ont nécessairement le support des représentants du peuple, ne sont pas censés représenter cette opinion ? En somme, il n'y a aucun doute, que cette Dépêche ralentira beaucoup le progrès de la cause annexioniste ; beaucoup d'hommes modérés qui n'ont embrassé ce projet que sous l'impression qu'il ne serait pas désagréable à la mère-patrie et dans l'espoir que l'annexion ferait cesser l'injustice commerciale dont le pays paraissait être menacé de plus en plus, se retireront probablement de la lutte, surtout si les nouvelles mesures de liberté de navigation et de réciprocité commerciale ont l'effet, comme il est à espérer, de donner l'élan au commerce et aux entreprises industrielles, et par là d'ouvrir pour ce pays une ère de prospérité et de progrès.

me. D'ailleurs quand même il aurait été rédigé par Lord Grey, et approuvé par le Cabinet anglais, ce n'est pas à dire, selon eux que le peuple d'Angleterre soit de même opinion. Mais cette idée est relevée par d'autres journaux partisans de la connexion, et entr'autres par le Transcript qui demande à quel moyen on devra avoir recours désormais pour combattre l'opinion du peuple d'Angleterre, si la Reine, les membres du Cabinet qui ont nécessairement le support des représentants du peuple, ne sont pas censés représenter cette opinion ?

En somme, il n'y a aucun doute, que cette Dépêche ralentira beaucoup le progrès de la cause annexioniste ; beaucoup d'hommes modérés qui n'ont embrassé ce projet que sous l'impression qu'il ne serait pas désagréable à la mère-patrie et dans l'espoir que l'annexion ferait cesser l'injustice commerciale dont le pays paraissait être menacé de plus en plus, se retireront probablement de la lutte, surtout si les nouvelles mesures de liberté de navigation et de réciprocité commerciale ont l'effet, comme il est à espérer, de donner l'élan au commerce et aux entreprises industrielles, et par là d'ouvrir pour ce pays une ère de prospérité et de progrès.

ENCYCLIQUE.

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX.

Sur Archevêques et Evêques d'Italie.

Pour détourner le peuple fidèle des embûches des impies, pour le maintenir dans la profession de la religion catholique et l'exhorter aux œuvres de la vraie vertu, l'exemple et la vie de ceux qui se sont voués au sacerdoce ministériel, et vous savez, une grande puissance. Mais, ô douleur, il s'est trouvé en Italie des ecclésiastiques, en petit nombre, il est vrai, qui ont passé dans les rangs des ennemis de l'Eglise et ne les ont pas peu aidés à tromper les fidèles. Pour vous, Vénérables Frères, la chute de ces hommes a été un nouvel aiguillon qui vous a excités à veiller avec un zèle de plus en plus actif à maintenir la discipline du clergé. Et ici voulant selon notre devoir, prendre des mesures préservatrices pour l'avenir, Nous ne pouvons nous empêcher de vous recommander de nouveau un point sur lequel Nous avons déjà insisté dans Notre première Lettre Encyclique aux Evêques de tout l'univers, et Nous vous rappelons de n'imposer jamais légèrement les mains à personne et d'apporter le soin le plus attentif dans le choix de la milice ecclésiastique. Il faut une longue recherche, une minutieuse investigation au sujet surtout de ceux qui désirent entrer dans les ordres sacrés ; il faut vous assurer qu'ils se recommandent par la science, par la gravité des mœurs et par le zèle du culte divin, de façon à donner l'espérance certain que, semblables à des lampes ardentes dans la Maison du Seigneur, ils pourront par leur conduite et par leurs œuvres procurer à votre troupeau l'édification et l'utilité spirituelles.

L'Eglise de Dieu retire des monastères, lorsqu'ils sont bien conduits, une immense utilité et une grande gloire, et le clergé régulier vous porte à vous-même, dans votre travail pour le salut des âmes, un secours précieux ; c'est pourquoi nous vous demandons, Vénérables Frères, d'abord d'assurer, de Notre part, aux familles religieuses de chaque diocèse, qu'un million de tant de douleurs, Nous avons particulièrement ressenti les maux que plusieurs d'entre elles ont eu à souffrir dans ces derniers temps, et qui la courageuse patience, la constance dans l'amour de la vertu et de leur religion ont un grand nombre de religieux ont donné l'exemple, a été pour nous une source de consolations d'autant plus vives qu'on en a vu d'autres, oubliant la sainteté de leur profession, au grand scandale des gens de bien, et remplissant d'amertume Notre cœur et le cœur de leurs frères, prévariquer honteusement. En second lieu, vous aurez soin d'exhorter en Notre nom les chefs de ces familles religieuses et, quand cela sera nécessaire, les supérieurs qui en sont les modérateurs, à ne rien négliger des devoirs de leur charge pour rendre la discipline régulière là où elle s'est maintenue de plus en plus vigoureuse et florissante, et pour la rétablir dans toute son intégrité et toute sa force là où elle aurait reçu quelque atteinte. Ces supérieurs rappelleront sans cesse, et par les avertissements, et par les représentations, et par les reproches aux religieux de leurs maisons qu'ils doivent sérieusement considérer par quels vœux ils se sont liés envers Dieu, s'appliquer à tenir ce qu'ils lui ont promis, garder inviolablement les règles de leur institut, et, portant dans leur corps la mortification de Jésus, s'abstenir de tout ce qui est incompatible avec leur vocation, se donner tout entiers aux œuvres qui entretiennent la charité envers Dieu et le prochain, et l'amour de la vertu parfaite. Que sur toutes choses les modérateurs de ces Ordres veillent à ce que l'entrée n'en soit ouverte à aucune personne qu'après un examen approfondi et scrupuleux de sa vie, de ses mœurs et de son caractère, et que personne n'y puisse être admis à la profession religieuse qu'après avoir donné, dans un noviciat fait selon les règles, des preuves d'une véritable vocation, de telle sorte qu'on puisse à bon droit présumer que le novice n'embrasse la vie religieuse que pour vivre uniquement en Dieu et travailler, selon la règle de son institut, à son salut et au salut du prochain. Sur ce point, Nous voulons et entendons que l'on observe tout ce qui a été statué et prescrit, pour le bien des familles religieuses, dans les décrets publiés le 25 janvier de l'année dernière par Notre congrégation sur l'état des réguliers, décrets revêtus de la sanction de Notre autorité apostolique.

Après vous avoir ainsi parlé du clergé régulier, Nous tenons à recommander à votre fraternité l'instruction et l'éducation des clercs mineurs ; car l'Eglise ne peut guère espérer trouver de dignes ministres que parmi ceux qui, dès leur jeunesse et leur premier âge, ont été, suivant les règles prescrites, formés à ce ministère sacré. Continuez donc, Vénérables Frères, à user de toutes vos ressources, à faire tous vos efforts pour que les recrues de la milice sacrée soient autant que possible reçues dans les séminaires ecclésiastiques dès leurs plus jeunes ans, et pour que, rangés autour du Tabernacle du Seigneur, elles grandissent et croissent comme une plantation nouvelle dans l'innocence de la vie, la religion, la modestie, l'esprit ecclésiastique, apprenant en même temps, de maîtres choisis, dont la doctrine soit pleinement exempte de tout péril d'erreur, les lettres, les sciences élémentaires et les hautes sciences, mais surtout les lettres et les sciences sacrées. Mais comme vous ne pouvez que difficilement compléter l'instruction de tous les clercs mineurs dans les séminaires ; comme d'ailleurs les jeunes gens de l'ordre laïque doivent assurément être aussi l'objet de votre sollicitude pastorale, veillez également, Vénérables Frères, sur toutes les autres écoles publiques et privées, et, autant qu'il est en vous, mettez vos soins, employez votre influence, faites vos efforts pour que dans ces écoles les études soient en tout conformes à la règle de la doctrine catholique, et pour que la jeunesse qui s'y trouve réunie, instruite dans les lettres, les arts et les sciences, n'ait que des maîtres irréprochables sous le rapport de la religion et des mœurs, qui, par leur enseignement aussi la véritable vertu, la mettent en mesure de reconnaître les pièges tendus par les impies, d'éviter leurs funestes erreurs et de servir utilement avec éclat la société chrétienne et la société civile. C'est pourquoi vous revendiquerez la principale autorité, une autorité pleinement libre sur les professeurs des disciplines sacrées et sur toutes les choses qui sont de la religion on qui y touchent de près. Veillez à ce qu'en rien ni pour rien, mais surtout en ce qui touche les choses de la religion, on n'emploie dans les écoles que des livres exempts de tout soupçon d'erreur. Avertissez ceux qui ont charge d'âmes d'être vos coopérateurs vigilants en tout ce qui concerne les écoles des enfants et du premier âge. Que les écoles ne soient confiées qu'à des maîtres et à des maîtresses d'une honnêteté éprouvée, et que pour enseigner les éléments de la foi chrétienne aux petites filles on ne se serve que de livres approuvés par le Saint-Siège. Sur ce point Nous ne pouvons douter que les curés ne soient les premiers à donner l'exemple, et que, pressés par vos incessantes exhortations, ils ne s'appliquent chaque jour davantage à instruire les enfants des éléments de la doctrine chrétienne, se souvenant que c'est là un des devoirs les plus graves de la charge qui leur est confiée. Vous devrez de même leur rappeler que dans leurs instructions soit aux enfants, soit au peuple, ils ne doivent jamais perdre de vue le catholicisme romain public, conformément au décret du Concile de Tronche, par l'ordre de saint Pie V, notre prédécesseur d'immortelle mémoire, et recommandé à tous les pasteurs des âmes par d'autres souverains Pontifes, notamment par Clément XIII, comme "un secours on ne peut plus propre à repousser les fraudes des opinions perverses, à purifier et à établir d'une manière solide la véritable et saine doctrine."

Vous ne vous étonnez pas, Vénérables Frères, si nous vous parlons un peu longuement sur ce sujet. Vous le savez, assurément, a reconnu qu'en ces temps périlleux nous devons vous et nous, faire les plus grands efforts, employer tous les moyens, lutter avec une constance inébranlable, déployer une vigilance continue pour tout ce qui touche aux écoles, à l'instruction et à l'éducation des enfants et des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe. Vous savez que, de nos jours, les ennemis de la religion et de la société humaine, poussés par un esprit vraiment diabolique, s'attachent à pervertir par tous les moyens le cœur et l'intelligence des jeunes gens dès le premier âge. C'est pourquoi il n'y a pas de moyen qu'ils ne mettent en œuvre, il n'y a pas d'entreprise audacieuse qu'ils ne tentent pour soustraire entièrement à l'autorité de l'Eglise et à la vigilance des sacrés pasteurs les écoles et tout établissement destiné à l'éducation de la jeunesse. Nous avons donc la ferme espérance que nos très chers fils en Jésus-Christ, tous les princes de l'Italie, aideront votre fraternité. Leur puissant patronage, afin que vous puissiez remplir avec plus de fruit les devoirs de votre charge que nous venons de rappeler. Nous ne doutons pas non plus qu'ils n'aient la volonté de protéger l'Eglise et tous ses droits, soit spirituels, soit temporels. Rien n'est plus conforme à la religion et à la piété qu'ils ont héritée de leurs ancêtres, et dont ils se montrent animés. Il ne peut pas échapper à leur sagesse que la cause première de tous les maux dont nous sommes acablés n'est autre que le mal fait à la religion et à l'Eglise catholique dans les temps antérieurs, mais surtout à l'époque où prévalent les protestants. Ils voient, par exemple, que le mépris croissant de l'autorité des sacrés Pontifes, que les violations chaque jour plus multipliées et impunies des préceptes divins et ecclésiastiques, ont diminué dans une proportion analogue le respect du peuple pour la puissance civile, et ouvert aux ennemis actuels de la tranquillité publique une voie plus large aux révoltes et aux séditions. Ils voient de même que le spectacle souvent renouvelé des biens temporels de l'Eglise envahis, partagés, vendus publiquement, quoiqu'ils lui appartenissent en vertu d'un droit légitime de propriété, que l'affaiblissement, au sein des peuples, du sentiment de respect pour les propriétés conservées par une destination religieuse, ont en pour effet de rendre un grand nombre d'hommes plus accessibles aux assertions audacieuses du nouveau Socialisme et du Communisme, enseignant

mineurs ; car l'Eglise ne peut guère espérer trouver de dignes ministres que parmi ceux qui, dès leur jeunesse et leur premier âge, ont été, suivant les règles prescrites, formés à ce ministère sacré. Continuez donc, Vénérables Frères, à user de toutes vos ressources, à faire tous vos efforts pour que les recrues de la milice sacrée soient autant que possible reçues dans les séminaires ecclésiastiques dès leurs plus jeunes ans, et pour que, rangés autour du Tabernacle du Seigneur, elles grandissent et croissent comme une plantation nouvelle dans l'innocence de la vie, la religion, la modestie, l'esprit ecclésiastique, apprenant en même temps, de maîtres choisis, dont la doctrine soit pleinement exempte de tout péril d'erreur, les lettres, les sciences élémentaires et les hautes sciences, mais surtout les lettres et les sciences sacrées.

Mais comme vous ne pouvez que difficilement compléter l'instruction de tous les clercs mineurs dans les séminaires ; comme d'ailleurs les jeunes gens de l'ordre laïque doivent assurément être aussi l'objet de votre sollicitude pastorale, veillez également, Vénérables Frères, sur toutes les autres écoles publiques et privées, et, autant qu'il est en vous, mettez vos soins, employez votre influence, faites vos efforts pour que dans ces écoles les études soient en tout conformes à la règle de la doctrine catholique, et pour que la jeunesse qui s'y trouve réunie, instruite dans les lettres, les arts et les sciences, n'ait que des maîtres irréprochables sous le rapport de la religion et des mœurs, qui, par leur enseignement aussi la véritable vertu, la mettent en mesure de reconnaître les pièges tendus par les impies, d'éviter leurs funestes erreurs et de servir utilement avec éclat la société chrétienne et la société civile.

C'est pourquoi vous revendiquerez la principale autorité, une autorité pleinement libre sur les professeurs des disciplines sacrées et sur toutes les choses qui sont de la religion on qui y touchent de près. Veillez à ce qu'en rien ni pour rien, mais surtout en ce qui touche les choses de la religion, on n'emploie dans les écoles que des livres exempts de tout soupçon d'erreur. Avertissez ceux qui ont charge d'âmes d'être vos coopérateurs vigilants en tout ce qui concerne les écoles des enfants et du premier âge. Que les écoles ne soient confiées qu'à des maîtres et à des maîtresses d'une honnêteté éprouvée, et que pour enseigner les éléments de la foi chrétienne aux petites filles on ne se serve que de livres approuvés par le Saint-Siège. Sur ce point Nous ne pouvons douter que les curés ne soient les premiers à donner l'exemple, et que, pressés par vos incessantes exhortations, ils ne s'appliquent chaque jour davantage à instruire les enfants des éléments de la doctrine chrétienne, se souvenant que c'est là un des devoirs les plus graves de la charge qui leur est confiée. Vous devrez de même leur rappeler que dans leurs instructions soit aux enfants, soit au peuple, ils ne doivent jamais perdre de vue le catholicisme romain public, conformément au décret du Concile de Tronche, par l'ordre de saint Pie V, notre prédécesseur d'immortelle mémoire, et recommandé à tous les pasteurs des âmes par d'autres souverains Pontifes, notamment par Clément XIII, comme "un secours on ne peut plus propre à repousser les fraudes des opinions perverses, à purifier et à établir d'une manière solide la véritable et saine doctrine."

Vous ne vous étonnez pas, Vénérables Frères, si nous vous parlons un peu longuement sur ce sujet. Vous le savez, assurément, a reconnu qu'en ces temps périlleux nous devons vous et nous, faire les plus grands efforts, employer tous les moyens, lutter avec une constance inébranlable, déployer une vigilance continue pour tout ce qui touche aux écoles, à l'instruction et à l'éducation des enfants et des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe. Vous savez que, de nos jours, les ennemis de la religion et de la société humaine, poussés par un esprit vraiment diabolique, s'attachent à pervertir par tous les moyens le cœur et l'intelligence des jeunes gens dès le premier âge. C'est pourquoi il n'y a pas de moyen qu'ils ne mettent en œuvre, il n'y a pas d'entreprise audacieuse qu'ils ne tentent pour soustraire entièrement à l'autorité de l'Eglise et à la vigilance des sacrés pasteurs les écoles et tout établissement destiné à l'éducation de la jeunesse. Nous avons donc la ferme espérance que nos très chers fils en Jésus-Christ, tous les princes de l'Italie, aideront votre fraternité. Leur puissant patronage, afin que vous puissiez remplir avec plus de fruit les devoirs de votre charge que nous venons de rappeler. Nous ne doutons pas non plus qu'ils n'aient la volonté de protéger l'Eglise et tous ses droits, soit spirituels, soit temporels. Rien n'est plus conforme à la religion et à la piété qu'ils ont héritée de leurs ancêtres, et dont ils se montrent animés. Il ne peut pas échapper à leur sagesse que la cause première de tous les maux dont nous sommes acablés n'est autre que le mal fait à la religion et à l'Eglise catholique dans les temps antérieurs, mais surtout à l'époque où prévalent les protestants. Ils voient, par exemple, que le mépris croissant de l'autorité des sacrés Pontifes, que les violations chaque jour plus multipliées et impunies des préceptes divins et ecclésiastiques, ont diminué dans une proportion analogue le respect du peuple pour la puissance civile, et ouvert aux ennemis actuels de la tranquillité publique une voie plus large aux révoltes et aux séditions. Ils voient de même que le spectacle souvent renouvelé des biens temporels de l'Eglise envahis, partagés, vendus publiquement, quoiqu'ils lui appartenissent en vertu d'un droit légitime de propriété, que l'affaiblissement, au sein des peuples, du sentiment de respect pour les propriétés conservées par une destination religieuse, ont en pour effet de rendre un grand nombre d'hommes plus accessibles aux assertions audacieuses du nouveau Socialisme et du Communisme, enseignant

"Je ne sais si on a reçu cette année une copie de la Relation des Hurons. Le premier exemplaire fut pris avec les Hurons qui descendaient aux Postes des Français au mois de juin, et me fut rendu au pays des Iroquois avec un gros paquet de lettres que nos Pères des Hurons envoyaient en France. Si j'eusse cru que Dieu m'eût voulu délivrer de la main des Iroquois, tout est demeuré dans la calame où j'étais.

"Une autre fois, je serai plus long ; en voici la assez pour le premier jour de mon arrivée."

A Rennes, ce 5 de janvier 1644.
I. JOGUES S. J.
Il écrivit le lendemain un petit mot au P. Charles Lalemant (1) premier Supérieur de la Mission du Canada, et qu'il savait toujours occupé de ses intérêts. Nous ne possédons qu'un fragment de cette lettre : le voici.

"Nunc scio vere quid misit Dominus angelum suum et eripuit me de manu Hebraeorum et de omni expectatione plebis Judaorum. Je reconnais maintenant sans en douter que le Seigneur a envoyé son Ange et qu'il m'a délivré de la main d'Israël et de toute l'at-

"tente du peuple Juif.) Le Seigneur a envoyé un de ses Anges pour me tirer de la captivité. Les Iroquois s'étant rendus à l'habitation des Hollandais vers la mi-septembre, après avoir fait beaucoup de bruit, ont enfin reçu des présents que le capitaine qui me tenait enchaîné leur a faits, jusqu'à la concurrence d'environ 200 livres que je m'efforcerais de reconnaître.

Toutes choses étant paisibles je suis envoyé à Manhatte où demeure le gouverneur de tout ce pays. Il me reçut fort humanement, il me donna un habit, et puis me fit monter dans une barque qui a traversé l'Océan au milieu de l'hiver.

Ayant relâché en Angleterre, je me mis dans une autre barque de charbonnier qui m'a apporté en basse Bretagne, avec un tonnel de nuit en tête et dans l'indigence de toutes choses, on la figon que vous arrivés à S. Sébastien, mais non pas dégoûtant d'un second naufrage (1)...

ISAAC JOGUES, S. J.
Rennes le 6 janvier 1644.

A continuer.

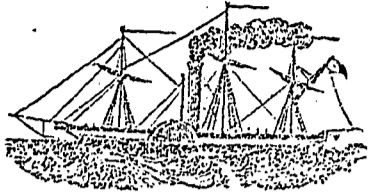
(1) Le P. Jogues fait allusion aux deux naufrages que le P. Charles Lalemant fit en 1629. Le premier sur les côtes de l'Acaëdie en allant au Canada ; le second à son retour en France. La tempête le jeta sur les côtes d'Espagne près de S. Sébastien ;

(1) Le Père Charles Lalemant était frère du P. Jérôme Lalemant, qui fut longtemps supérieur dans cette même mission, et oncle du célèbre P. Gabriel Lalemant mort dans les tourmens en 1649.

que l'on peut de même s'emparer des autres propriétés et les partager ou les transformer de toute autre manière pour l'usage de tous.

Mélanges Religieux n'y aient pas été représentés. Les Écrivains de cette Feuille n'en sont pas moins disposés à se conduire vis-à-vis de leurs confrères avec ces égards que requiert le sentiment chrétien, et avec cette franchise et cet amour de la vérité que demande la discussion des graves intérêts qu'ils ont entrepris de défendre.

NOUVELLES D'EUROPE.



ARRIVÉE DU STEAMER EUROPA.

En attendant que nous ayons reçu nos journaux d'Europe, nous reproduisons de la Métrique les courtes données suivantes :

Ce steamer est arrivé à Halifax le 8. Au départ de l'Europa le nombre aux grains était languissant; et les alicteurs bornaient leurs achats à leurs besoins immédiats.

Et, en effet pour employer ici les paroles de saint Augustin: L'Église catholique embrasse non-seulement Dieu lui-même, mais encore l'amour et la charité pour le prochain, de telle sorte qu'elle a des remèdes pour toutes les maladies qu'éprouvent les âmes à cause de leurs péchés.

Elle met ainsi le mari au-dessus de la femme, non pour qu'il se jure de ce sexe plus faible, mais afin qu'il obéissent tous deux aux lois d'un sincère amour. Elle assujettit les fils à leurs parents dans une sorte de servitude libre, et l'autorité qu'elle donne aux parents sur leurs enfants est une sorte de domination compassante.

Elle apprend aux serviteurs à s'attacher à leurs maîtres, non pas tant à cause des nécessités de leur condition que par l'attrait du devoir; elle rend les maîtres doux à leurs serviteurs par la pensée du maître commun, le Dieu suprême, et leur fait préférer les voies de la persuasion aux voies de la contrainte.

Elle apprend à tous, avec une sollicitude que rien ne lasso, à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui l'avertissement, à qui l'exhortation, à qui la discipline, à qui la réprimande, à qui la supplice, montrant comment toutes choses ne sont pas dues à tous, mais qu'il y a des hauteurs et des bassesses.

C'est donc Notre devoir et le vôtre, Vénérables Frères, de ne reculer devant aucun labeur, d'affronter toutes les difficultés, d'employer toute la force de votre zèle pastoral pour protéger chez les peuples italiens le culte de la religion catholique, nous-nous-mêmes en nous efforçant énergiquement aux efforts des impies qui ramènt le complet d'attachement à l'Église-mère du sein de l'Église, mais encore en travaillant puissamment à ramener dans la voie du salut ces fils dégénérés de l'Italie qui déjà ont en la faiblesse de se laisser séduire.

Mais tout bien excellent et tout d'un parfait vient d'en haut; approchons donc avec confiance du trône de la grâce, Vénérables Frères, ne cessons pas de prier avec supplication de conjurer par des prières publiques et particulières le Père céleste des lumières et des miséricordes, afin que, par les mérites de son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, de toutant sa bonté de nos péchés, il cédant, dans sa clémence, tous les esprits et les cœurs par la vertu de sa grâce; que clamant les volontés rebelles il glorifie la sainte Église par de nouvelles victoires et de nouveaux triomphes, que, dans toute l'Italie et par toute la terre, le peuple qui le sert croisse en nombre et en mérite.

Inviquons aussi la très-sainte Mère de Dieu, Marie la Vierge immaculée, qui, par son tout-puissant patronage auprès de Dieu, obtenant tout ce qu'elle demande, ne peut pas demander en vain. Inviquons avec elle Pierre, le prince des Apôtres, Paul, son frère dans l'apostolat, et tous les Saints du ciel, afin que le Dieu très-clément, aidé par leurs prières, détourne des peuples fidèles les fléaux de sa colère et accorde, dans sa bonté, à tous ceux qui portent le nom de chrétiens, de pouvoir par sa grâce et reporter tout ce qui est contraire à la sainteté de ce nom et pratiquer tout ce qui lui est conforme.

Enfin, Vénérables Frères, recevez, en témoignage de Notre vive affection pour vous, la bénédiction apostolique que, du fond de Notre cœur, Nous vous donnons avec amour, et à vous, et au clergé, et aux fidèles laïques confiés à votre vigilance.

Datum Neapoli in Suburbano Portici die vii Decembris, Anni MDCCLXIX, Pontificatus Nostri, An. vi.

PIUS PP. IX.

Nous accusons, avec reconnaissance, la réception du "Calendrier de Bureau pour 1850" publié à l'atelier de la Minerve, et nous engageons, nos lecteurs, surtout les hommes d'affaires, à se le procurer.

Joué dernier, Messieurs les Éditeurs ou propriétaires de journaux de Montréal se sont réunis, chez M. Compain pour y prendre ensemble un repas joyeux et procurer ainsi la bonne entente entre eux tous. Quoique les

demandons à toute personne jouissant de l'usage de son intelligence, M. Rhéaume possédait de-tel, soit sous le rapport moral, intellectuel ou physique, quelque chose qui puisse exciter l'envie de quelqu'un ?

La haine ? mais nous le demandons à M. Rhéaume lui-même, avons-nous jamais eu avec lui quelque querelle ou difficulté ? Quel intérêt avons-nous donc à le calomnier, à lui nuire ? Quel ennemi plus acharné de M. Rhéaume que M. Rhéaume lui-même ?

Nous ne désirons aucunement entrer en discussion avec M. Rhéaume; nous lui dirons seulement qu'il peut agir contre nous comme il l'entendra. Nous n'avons rien à retracter, et nous prouverons quand nous en serons légalement requis, que des personnes dignes de foi et dont l'intelligence égale la respectabilité, ont entendu M. Rhéaume prononcer les mots que nous avons rapportés. Nous sommes prêts à le rencontrer sur le terrain qu'il nous propose de choisir, et nous espérons cette fois que la police ne viendra pas s'opposer au développement du cartel judiciaire que M. Rhéaume doit nous envoyer." Canadian.

Institut Canadien de Québec.

En conformité à l'annonce donnée dans les journaux de cette ville, il s'est tenu le 4 courant, en la salle des séances, une assemblée générale des membres de l'Institut Canadien de Québec, pour procéder à l'élection des officiers pour l'année courante.

Les directeurs de l'Institut Canadien de Québec, en remettant le mandat à eux confié à la dernière élection générale, ont l'honneur de soumettre à la considération des membres de l'Institut le rapport suivant de leur administration pendant l'année qui vient de s'écouler.

Fondé le 2 décembre 1847, l'Institut Canadien de Québec, grâce au zèle et à l'habileté de ses fondateurs, a grandi rapidement et s'est placé, dès les premiers jours de son existence au rang d'excellentes institutions littéraires du pays.

Comme nous l'avons dit dans la dernière élection générale, les directeurs ont réduit autant que possible les dépenses de l'Institut. Par ce moyen ils ont pu, en prélevant sur les revenus de l'année une somme de 250, donner à la bibliothèque un attrait nouveau par l'acquisition de 129 volumes par les auteurs les plus éminents de notre époque.

Les directeurs ont pas négligé non plus la partie la plus intéressante de l'Institut, les journaux. Vingt-six périodiques et plusieurs nouvelles revues ont été publiés pendant l'année 1849-50. L'Institut pendant la même année a publié 1311 volumes de la bibliothèque.

Les directeurs ont pas négligé non plus la partie la plus intéressante de l'Institut, les journaux. Vingt-six périodiques et plusieurs nouvelles revues ont été publiés pendant l'année 1849-50. L'Institut pendant la même année a publié 1311 volumes de la bibliothèque.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne sommes pas du nombre des auditeurs obligés de M. Rhéaume et qu'ainsi nous n'etions pas présents à l'assemblée en question.

M. Rhéaume est vraiment un heureux dans sa défense. Comment a-t-il pu laisser échapper de sa plume les mots lâchement et hypocritement ! Certes, il est le dernier homme qui puisse se permettre de semblables expressions. M. Rhéaume est également malheureux, lorsqu'il dit à ses compatriotes que nous visons à lui nuire personnellement, à le perdre avec tous les honneurs dont il est revêtu, etc. Pour vouloir nuire à quelqu'un personnellement, il faut y être poussé soit par la haine ou l'envie. Or, nous le

Et l'élection finie, il fut proposé par le révérend M. L. Proulx, secondé par M. Méthot :

Proposé par Ph. Joliveau, secondé par Ph. Joliveau :

Proposé par J. Wurtz, secondé par Ph. Joliveau :

Proposé par Ph. Joliveau, secondé par A. Bergeron :

Proposé par Ph. Joliveau, secondé par O. Crémazie, des remerciements votés, et trois vivats portés au président sortant d'office.

Le nombre des émigrés parti de Liverpool en 1849 est — Irlandais 137,373; écossais 15,115.

Le bruit circulait à Berlin, qu'on avait contracté une alliance offensive et défensive entre la Prusse, la France et l'Angleterre.

Le typhus fait de grands ravages à Vienne. Pas moins de trente médecins sont contractés par la maladie en visitant leurs patients.

Une compagnie a été formée à San-Francisco pour établir une nouvelle ligne de bâtiments à vapeur entre cette ville et Panama.

Le writ pour cette élection a été émané et elle aura lieu prochainement. Il paraît que les deux seuls candidats qui aspirent à l'honneur de représenter ce comté, sont M. M. Sanborn et Cleveland.

MARIAGES.

Le 11 par Messire Pellissier, curé d'office M. Edouard Pépin, monsieur, de cette ville, fils de feu Joseph Pépin, Ecr., de St. Vincent de Paul, à Delle. Justine Mercier de cette ville, fille de feu M. Joseph Mercier de la Pointe aux Trembles.

Le même jour, par le même, M. Joseph Lamache, à Delle. Eleonore Dubois dite Lafrance. A Gaspé, par le Rév. Arnold, M. Taso, à Delle. Louis Langueac, fille cadette de Jos. Langueac, Ecr.

A la Congrégation, le 8 courant, Soeur Françoise Lefebvre, dite St. Marc, âgée de 23 ans, après 5 ans et 4 mois de Religion.

A la Baie du Febvre, le 30 ult., après une maladie de quelques jours. Dame Henriette Aubry, épouse de M. Jesh'ph Chartran, âgée de 28 ans.

A Toronto, le 27 ult., de consommation, David Herbert Morphy, Ecr. Il était depuis plusieurs années employé dans les bureaux du département des terres de la couronne.

En cette ville, le S. M. William Robinson âgé de 43 ans; il tenait depuis plusieurs années des voitures de louage en cette ville. — Le 9, M. Charles P. Holton. — Hier M. André, B. Desmariteau, âgé de 41 ans.

Le 11, Marie-Louise-Hélène Grothé, à l'âge de 16 ans, 3 mois et 15 jours, après une maladie de trois mois soufferte avec résignation vraiment héroïque. Elle laisse pour déplorer sa perte, un père, une mère, frères et sœurs inconsolables et un grand cercle de parents et d'amis. A St. Jean, le 6, Augustus, âgé de 2 ans et 2 mois, enfant de M. S. David, Ecr., greffier de la cour de circuit.

Des dépêches de Washington nous apprennent qu'il a été conclu un traité entre le gouvernement des États-Unis et l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, réglant la question du Nicaragua. Toutes les conditions du traité ne sont pas encore connues, mais il paraît que le Tigris est restitué aux États-Unis et la conduite de M. Chatfield désavouée.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ITALIE. — On s'occupe beaucoup, dans les cercles politiques, d'une publication que doit prochainement faire, en français, le marquis Philippe Guicciotti d'Orcio, un des publicistes les plus distingués du parti constitutionnel italien et habituel du Statuto.

On assure que cette publication renfermera les plus curieuses révélations, une entre autres qui prouve, de la manière la plus évidente, que le dictateur Guicciotti avait pour lui l'appui de lord Palmerston. Cette preuve est dérivée d'une lettre de Guicciotti à lord Hamilton, lettre par laquelle le dictateur s'exprime, en termes pleins d'assurance, d'être abandonné par l'Angleterre alors que l'ambassadeur anglais lui avait formellement promis qu'il pouvait compter sur le concours du gouvernement britannique.

On assure que l'Angleterre s'efforce d'empêcher cette publication; mais le marquis d'Orcio n'est pas homme à reculer devant sa tâche. Il est de ceux qui pensent que lorsqu'on a la main pleine de vérités il faut l'ouvrir, adieu que pourra.

Il y a à Rome 9 ministères. Celui des affaires étrangères compte 17 fonctionnaires ecclésiastiques et 30 civils; l'intérieur, 156 ecclésiastiques et 30 civils; l'instruction publique, 3 ecclésiastiques et 30 civils; les professeurs de l'Université; le ministère de la grâce et justice, 59 ecclésiastiques et 30 civils; les finances, 3 ecclésiastiques, 2,017 civils; le commerce, 61 ecclésiastiques; les travaux publics, 2 ecclésiastiques et 193 civils; la guerre, 95 ecclésiastiques et 10,100 civils.

Parmi les 243 ecclésiastiques, on compte 134 chapelains des prisons, dont les laïques, sans doute, n'abandonnent pas les places. Les appointements des fonctionnaires ecclésiastiques montent à 1,000,000 sc. (1,027,700 fr.), ceux des laïques à 1,186,194 sc. (6,105,447 fr.)

Cette statistique date du mois de janvier 1848. Les changements que le Saint-Père avait opérés déjà dans l'administration ont augmenté la proportion des laïques. Ces prétendument ceux qui appellent la sécularisation de l'État pontificat l'établissement ecclésiastique est indispensable dans un État dont le souverain est à la fois Pontife et roi. L'en vouloir rejeter d'une manière absolue, c'est tout au moins vouloir ôter au Pape son lustre et son indépendance, et rendre moins ferme et moins accessible la cente visible de l'Église catholique.

Mgr. Hughes a dû faire une lecture au musée de Philadelphie (jeudi 7 février). Le sujet est l'Église et le monde, depuis l'accession de Pie IX, au Souverain pontificat. Les billets sont d'une piastre. Le New-York Freeman dit qu'il y en avait déjà environ deux mille de pris. Il espère que si Grandeur voudrait bien répéter sa lecture à New-York, et en ce cas il lui substituerait de rien oublier jusqu'à nouvel avis.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

ÉLECTIONS MUNICIPALES A QUEBEC. — Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Québec n'ont pas été conduites avec la modération et la tranquillité qu'on aurait pu désirer. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans l'Ami de la religion du 6 :

Le quartier Champlain, comme de coutume, a été le théâtre de scènes bien dégoûtantes. Dès l'ouverture du Poll, lundi, un parti s'est emparé par la violence, des avenues du poll; hier, une lutte très acharnée s'est engagée entre ces deux partis qui à nécessité l'intervention militaire, 50 hommes du régiment des Rifles, rendus sur les lieux, ont été forcés de faire usage de leurs armes pour maintenir l'ordre. Plusieurs personnes parmi les turbulent, ont été blessées.

Les conseillers élus sont : Pour le Quartier du Palais; MM. Martin et Lloyd.

Champlain, Doray. St. Roch, Paradis. St. Louis, N. S. Sewell.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de

HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECIES

au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix contant,

près le premier décembre. Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 123, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL. POUR 1850.

A vendre chez L. R. FARRE et Cie. St. Vincent, No. 3.

16 nov 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'EVECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Une certaine pour se préparer à la Fete de la naissance de N.S.J.C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX: Un Een la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de M. Ch. Bisson, sculpteur, par M. Ch. Bisson, prévient les nombreux membres du clergé et autres personnes, qui en ont retenu d'exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'adoration des Commissaires par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 3 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux Enfants Jesus en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher. J.-B. ROLLAND. 14 Novembre 1849.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des soumissions cachetées jusqu'au 15 Janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DÉVIS et CONDITIONS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.

LES COMMISSAIRES D'ECOLE de la MUNICIPALITÉ de Rigaud, recevront des soumissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir au Bureau du Soussigné les Plans et dévis ainsi que conditions. Rigaud, 27 Nov. 1849. PH. GAREAU S.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

MONTRÉAL, 26^e Octobre, 1849. EN conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées au Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, doivent être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada doivent être adressées à l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois: La Minerve, Les Mélanges Religieux, L'Echo des Campagnes, Gazette des Trois-Rivières, Le Journal de Québec et le Canadien.

MANUEL

Sociétés de Temperance

A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. C. CHINIQUEY, Ptre.

Le Soussigné a l'honneur d'informer M. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-B. ROLLAND. Montréal, 28 décembre. 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-has, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser. Prix de vente:—Trois Chelins l'Acre.

- 1. Rang 1er, Lots A. 1 à 8, 11 à 22, contenant depuis 68 à 164 acres.
2. 2me, Lots A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.
3. 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.
4. 4me, Lots, 8 à 46, contenant depuis 47 à 49 acres.
5. 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.
6. 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.
7. 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

- 1. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.
2. 2me, Lots 34 et 35, 3/4 dans l'Est, 50 acres chaque.
3. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.

- 1. Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres.
2. 4me, Lots 52 à 56, 65 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.
3. 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres.

Township de Waltham.

- 1. Rang A Lots B, 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.
2. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.
3. 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres.
4. 3me, Lots 1 à 49 do. 190 à 162 acres.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1849.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYNCH, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'époque de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

François NAVIER BASTIEN, écuyer, de l'île du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent en six ans au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi-heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £1 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE

EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfhydriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très-puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la carliacque, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreux expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde. Ils ont encore une propriété bien connue de l'intonction des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les carbonates formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient au avant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. On ne trouvera rien de bon l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'altération des intestins. On ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections sympathiques, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypochondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc. L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une astaticité locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop émulsionné, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par timbre avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacastique.

GÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.—M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts, de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches seront connaitre les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AUX MM. DU CLERGE

Plusieurs beaux chandeliers 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très convenables pour les Eglises. Chaque de différentes couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No. 119, Rue Notre-Dame. Montréal, 14 décembre 1849.

Le Soussigné a l'honneur d'informer M. les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olifermann, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des propriétaires maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. Montréal 27 septembre 1849. Ju. Roy.

L. P. Boivin.

NOFRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

Les Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de Livres propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquel se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instruction et amusant, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. AUSSI: Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIERES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDEE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre des services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS de Musique.

P. GARNOT, Professeur de français, latin rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9. nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES francs de poste à part. Les MÉLANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux MÉLANGES doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc doivent être adressées, francs de port, aux Editeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

Table with 2 columns: Description of ad types and their price in francs.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal. MM. FARRE, & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Rivière de la Loup, M. L. BARBEAU, St. Atlantide, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, Ptre.